

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 03 avril deux mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald en salle du conseil municipal

Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers Présents : 11  
Procurations 3

**Absent** : BECKER Martine, procuration à JUNG Stéphane  
ISELER Isabelle, procuration à HEN Gérard  
ZOLOTAREFF Céline, procuration à YAHIAOUI Romuald  
DOLISY Karine

**Date de la convocation** : 27 mars 2023  
**Secrétaire de séance** : HAVEN Barbara

**Compte rendu général de la séance du 03 avril 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ approuve le compte-rendu du conseil municipal du 02 décembre 2022 à l'unanimité
- ✓ désigne M. EGLOFF Patrick, président de séance pour la présentation du compte administratif 2022 (COMMUNE) et approuve à l'unanimité des membres présents (12 voix pour dont 2 procurations) le compte administratif 2022 ainsi que le compte de gestion 2022 établis par le receveur municipal.

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	412 983.09	356 165.95
Investissement	85 301.10	165 823.98

Résultat de l'exercice 2022 : -23 705.74 €  
Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 187 325.38 €

- ✓ approuve à l'unanimité des membres présents (12 voix pour dont 2 procurations) le compte administratif 2022 (LOTISSEMENT « Les Orchidées ») ainsi que le compte de gestion 2022 établis par le receveur municipal.

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	0.00	0.00
Investissement	0.00	0.00

Résultat de l'exercice 2022 : 0.00 €  
Résultat de clôture de l'exercice 2022 : - 19 169.44 €

- ✓ Le compte administratif de l'exercice 2022 ayant été approuvé et faisant apparaître un excédent d'exploitation de 224 349.24 € ;  
approuve à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Excédent d'exploitation constaté	224 349.244 €
Déficit d'investissement 001	17 854.42 €
Exécution du virement à la section d'investissement 1068	85 054.42 €
Affectation à l'excédent reporté 002	139 294.82 €
<b>Restes à réaliser dépenses</b>	67 200.00 €
<b>Restes à réaliser recettes</b>	0.00 €

- ✓ décide à l'unanimité de maintenir les taux des taxes en 2023 qui s'établissent à

Taux T.F.P.B. : 25.57 %

Taux T.F.N.B. : 34.20 %

Taux T.H. (Taxe d'Habitation) : 15.53 %

*Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023.*

*Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans)*

- ✓ approuve à l'unanimité le budget primitif M57-2023 du budget principal dont la balance s'établit comme suit

	<b>Recettes (€)</b>	<b>Dépenses (€)</b>
<b>Fonctionnement</b>	531 323	531 323
<b>Investissement</b>	386 914	386 914

- ✓ approuve à l'unanimité le budget primitif M57-2023 du budget LOTISSEMENT dont la balance s'établit comme suit

	<b>Recettes (€)</b>	<b>Dépenses (€)</b>
<b>Fonctionnement</b>	22 505.01	22 505.01
<b>Investissement</b>	19 169.44	19 169.44

- ✓ décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2023 :

Amicale des pompiers	776.10 € à l'unanimité (frais d'assurance et d'abonnement à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Moselle) (Mme HAVEN Barbara n'a pas pris part au vote)
ASH	1100 € à 10 voix pour (M. AUBERTIN, EGLOFF, CARTIER et Mme HAVEN n'ont pas pris part au vote)
Association Sport Culture Loisirs	150 € à l'unanimité
Club VTT	150 € à l'unanimité
Les Portes de la Mémoire « The gates of MEMORY »	150 € à 11 voix pour (M. EGLOFF et M. YAHIAOUI n'ont pas pris part au vote)
Les P'tits HELLI-DIFF	150 € à 10 voix pour (2 voix contre et 2 abstentions)
Club canin	Fourniture de remblai pour chemin d'accès à l'unanimité

- ✓ autre subvention : pour les sonneries civiles

Conseil de Fabrique	100 €	13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention
---------------------	-------	---

- ✓ après délibération et à l'unanimité, dans le cadre de la constitution de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (A.F.A.F.A.F.) **désigne** les 3 propriétaires suivants parmi les propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier :

- M. KOENIG Germain - 26, rue du Rodeck 57660 HELLIMER
- M. POTIER André - 3, rue des Alouettes 57660 HELLIMER
- M. SCHMITT Jérémie - 11, rue des Ormes 57670 INSMING

et **autorise** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de la constitution de la commission.

- ✓ à l'unanimité, **accepte** la modification des statuts de la CASAS qui comprend la nouvelle compétence optionnelle dans le domaine de la santé et **habilite** M. le Maire de la commune d'HELLIMER ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 mn.

Pour extrait conforme  
le 11/04/2023

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald